



Mercredi 13 juillet 2022

## **Réunion du Comité de suivi des engagements de l'État de la rocade L2**

Le 8 juillet 2022 s'est réuni en préfecture le comité de suivi des engagements de l'État de la rocade L2 sous la présidence de Christophe Mirmand, Préfet des Bouches-du-Rhône, en présence des collectivités co-financeuses de l'infrastructure, des élus concernés ainsi que des représentants des riverains et des associations (CIQ 13-14<sup>ème</sup> arrondissements, France Nature environnement, Collectif Anti-nuisance L2). Ce comité avait notamment pour objet d'effectuer un premier bilan de la mise en service de la rocade.

Les points suivants ont été actés lors de cette réunion :

- les observations des représentants des riverains et des associations seront prises en compte dans le rapport relatif au premier bilan de la mise en service ;
- la vitesse sera maintenue à 70km/heure sur la rocade ; il est rappelé que des radars de vitesse seront installés à partir de la fin du mois de juillet 2022 et opérationnels en septembre prochain ;
- le Préfet a donné son accord pour étudier la mise en place d'un capteur sonore au niveau du mur séparant la rocade L2 de la voie ferrée empruntée par le TGV Sud-Est (secteur ...) ;
- les travaux de protection au feu du tunnel du Merlan seront achevés pour la rentrée de septembre ;
- à la suite de la décision du ministre des Transports de juin 2022 sur la délimitation du domaine public autoroutier, un groupe de travail État/collectivités va entamer la réflexion sur la répartition des parcelles relevant du domaine public autoroutier concédé non utilisées afin de prioriser rapidement leur affectation ;
- une nouvelle campagne de mesures de la pollution atmosphérique et du bruit sera menée en 2023, pour une restitution prévue en 2024 et présentée lors du prochain comité de suivi qui se tiendra la même année.

Par ailleurs, le comité a également permis de présenter des améliorations rendues possibles par la L2 : réaménagement du Jarret (métropole), voie réservée aux transports en commun sur l'A7 (DIR), BHNS, aménagement de la plaine des sports (ville de Marseille).

**Service de la Communication Interministérielle**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

